



COMMUNE DE MONTREUIL-BELLAY

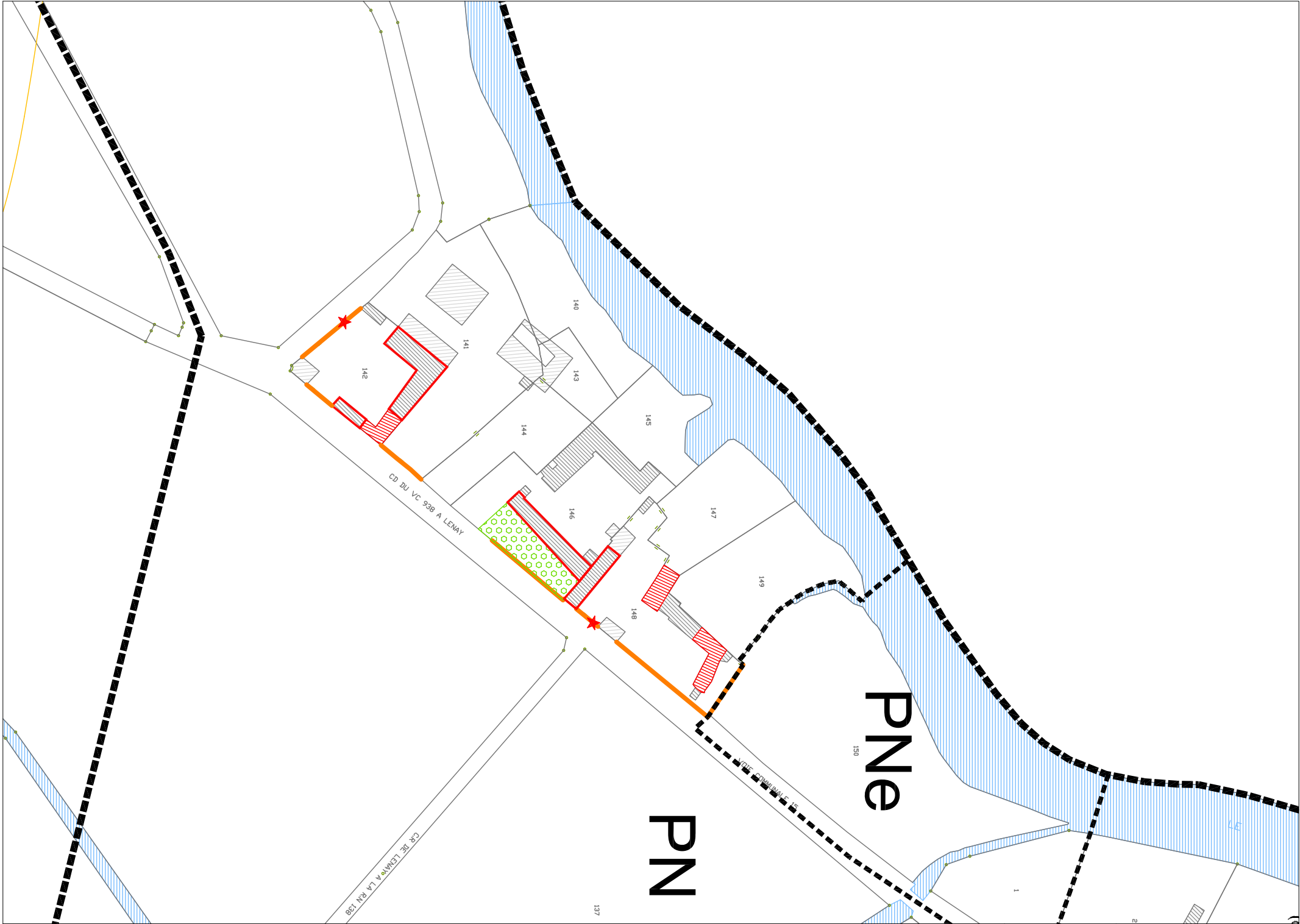
Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

(A.V.A.P.)

LENAY

Arrêt du Conseil Municipal du 27 avril 2012

GHECO Urbanisme I. BERGER-WAGON	Echelle : 1/2000e Date : 23 avril 2012	PLANCHE 2-6
------------------------------------	---	-------------



14	13	12	11	10	9c	9b	9a	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Elément portant atteinte au site	Perspective majeure ou faisceau de perspectives à conserver sur un édifice, un site ou un ensemble bâti	Alignement d'arbres, mail	Jardin à préserver	Espace boisé protégé au titre de l' A.V.A.P.	Espace public à mettre en valeur	Sols protégés	Espace non aedificandi	Espace libre minéral :	Porche à conserver	Mur de clôture à conserver	Ouvrage hydraulique	Petit patrimoine architectural	Patrimoine architectural intéressant ou constitutif de l'ensemble urbain	Patrimoine architectural remarquable	Patrimoine architectural exceptionnel	Tracé des fortifications

